

SCI J-L.PETIARD & F.MIDEY
Société civile immobilière
Au capital de 1000 €
Siège social : 16 RUE DU MARECHAL LECLERC
90130 MONTREUX-CHATEAU
892 346 230 R.C.S. de BELFORT

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt six,
Le vingt mai,
Au siège social,

Les soussignés :

- Monsieur Farid MIDEY, demeurant 10 T rue du Caporal Peugeot 25460 ETUPES,
- Monsieur Jean-Luc PETIARD, demeurant 16 rue du Maréchal Leclerc 90130 MONTREUX CHATEAU,

Cogérants de la société J-L.PETIARD & F.MIDEY, société civile immobilière au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales,

Se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée conformément aux dispositions en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés. Monsieur Farid MIDEY préside la séance en qualité de gérant associé. Est présente en qualité de gérante de la société Holding CM, cessionnaire d'une des cessions de parts objet de cet Assemblée, Céline MOUGENOT.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément des cessions de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts sous réserve de la réalisation définitive de la cession.
- Changement de siège social.
- Modification de la dénomination sociale
- Modification de la gérance
- Pouvoir pour accomplir les formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de Jean-Luc PETIARD de céder les 50 parts sociales qu'il détient au sein de la Société à la société Holding CM, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 € dont le siège social se situe 2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 90000 BELFORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT sous le numéro 933 792 459.

DECIDE à l'unanimité d'autoriser cette opération et d'agréer expressément la société Holding CM en qualité de nouvel associé à compter de ce jour.

Les présents documents de cessions sont signés concomitamment à cette validation, avant de passer à la résolution suivante

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de Farid MIDEY de céder les 50 parts sociales qu'il détient au sein de la Société à la société Holding FM, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 € dont le siège social se situe 2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 90000 BELFORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT sous le numéro 982 773 970.

DECIDE à l'unanimité d'autoriser cette opération et d'agréer expressément la société Holding FM en qualité de nouvel associé à compter de ce jour.

Les présents documents de cessions sont signés concomitamment à cette validation, avant de passer à la résolution suivante

TROISIEME DECISION

L'Assemblée générale, décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

« Article 8 – Capital social

Le capital social de la Société est fixé à 1000,00 €.

Il est divisé en 100 parts sociales de 10,00 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites, attribuées aux associés et réparties comme suit :

Holding FM : 50 parts sociales
Holding CM : 50 parts sociales

Total : 100 parts sociales »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 16 RUE DU MARECHAL LECLERC 90130 MONTREUX CHATEAU au 2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 90000 BELFORT.

Décision adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée générale, décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

“ Le siège social est fixé à BELFORT (90000), 2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE. Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de : BELFORT.”

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision adoptée à l'unanimité

SIXIEME DECISION

L'assemblée générale ayant pris connaissance de la démission de Jean-Luc PETIARD de ses fonctions de gérant ce jour décide de nommer en qualité de co-gérante la société Holding CM.

Décision adoptée à l'unanimité

SEPTIEME DECISION

L'assemblée générale ayant pris connaissance de la démission de Farid MIDEY de ses fonctions de gérant ce jour décide de nommer en qualité de co-gérante la société Holding FM.

Décision adoptée à l'unanimité

HUITIEME DECISION

L'Assemblée générale, décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit :

“ Nomination - La gérance est assurée par un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés, personnes physiques ou morales.

Cette nomination résulte d'une décision collective ordinaire des associés.

La durée des fonctions de la gérance sera indéterminée.

La gérance de la société sera exercée par:

- La Société HOLDING FM, société à responsabilité limitée domiciliée 2 avenue du général de Gaulle 90000 Belfort, immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 982773970. La société déclare, par l'intermédiaire de son gérant et associé unique, Farid MIDEY, accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.
- La Société HOLDING CM, société à responsabilité limitée domiciliée 2 avenue du général de Gaulle 90000 Belfort, immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 933792459. La société déclare, par l'intermédiaire de son gérant et associé unique, Céline MOUGENOT, accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. (...)”

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision adoptée à l'unanimité

NEUVIEME DECISION

Les associés décident de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination suivante :

2M BIS

Décision adoptée à l'unanimité

DIXIEME DECISION

L'Assemblée générale, décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

"La dénomination de la société est "2M BIS" (...)"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision adoptée à l'unanimité

ONZIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur du présent acte pour accomplir les formalités nécessaires

Décision adoptée à l'unanimité

De tout ce que de dessus, les cogérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Fait à BELFORT

Le 20/05/2026

La Gérance

Farid MIDEY

FARID MIDEY

✓ Certifié par  yousign

Jean Luc PETIARD

JEAN-LUC PETIARD

✓ Certifié par  yousign